



## INFORMATIONS À LA POPULATION

AOÛT 2023

### MUNICIPALITÉ



Au moment de la rédaction de ces lignes, les températures sont encore caniculaires et pourtant l'été touche à sa fin. L'occasion pour la Municipalité de revenir à vous après sa pause estivale et vous adresser ces quelques mots. Cet été 2023 aura été festif avec l'organisation de ZicABret, suivi du Giron du Centre *Cutigny*, dont le franc succès aura su démontrer que l'union fait la force ! Cet adage a d'ailleurs été une nouvelle fois mis en application lors de la célébration du 1<sup>er</sup> août, organisée conjointement par l'Union des sociétés locales de Cugy et la Société de développement de notre village et qui s'est déroulée sur le site de *Cutigny*. L'occasion de faire revivre encore une fois le Caveau des anciens avant son démontage. La fête fut belle et met en perspective les intérêts communs de nos deux villages, déjà révélés par de nombreux projets, en particulier celui de Villages solidaires. Le début de l'automne s'annonce tout aussi festif, plusieurs manifestations étant déjà au programme. Un grand merci à nos sociétés locales de faire vivre ainsi notre village !

Dans les points qui occupent actuellement notre Municipalité, vous l'aurez sans doute lu dans le tous ménages récemment distribué, la révision de notre Plan d'affectation communal arrive à bout touchant avec sa mise à l'enquête prévue courant septembre. Au niveau du Plan énergie climat communal, celui-ci a été soumis au Canton et devrait être présenté à notre Conseil général d'ici la fin de l'année. Dans les nouvelles un peu moins réjouissantes, nous devons constater que les infractions aux horaires de dépose des déchets et au stationnement devant le Collège sont toujours d'actualité, malgré les informations mises en place et diffusées régulièrement. Nous allons donc poursuivre la communication à ce sujet, en parallèle aux contrôles et aux dénonciations envers les contrevenant·e·s.



A ce sujet, nous profitons de rappeler que vous pouvez retrouver tous les flyers « Informations à la population » ou autres tous ménages officiels sur notre site internet [www.bretigny.ch/informations-a-la-population-tous-menages](http://www.bretigny.ch/informations-a-la-population-tous-menages).

# POLICE DES CONSTRUCTIONS

Nous tenons à rappeler aux propriétaires que selon la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), tous les travaux doivent être annoncés à la Commune, afin qu'elle puisse décider de la procédure adéquate à suivre et veiller aux respects des différents règlements y relatifs, et ce même pour les travaux de minime importance.

La liste ci-dessous donne des **exemples non exhaustifs** d'annonce de travaux à la Commune :

## EXEMPLES DE TRAVAUX DEVANT ÊTRE ANNONCÉS À LA COMMUNE

Construction de garages

Abri pour vélos

Couverts et pergolas

Travaux de transformation, rénovation intérieure

Création d'ouvertures en façade

Isolation périphérique

Revêtements et teintes de façades, toitures, volets, etc.

Remplacement des fenêtres, volets, portes, portes de garage, balcons, etc.

Création et rénovations de terrasse, avant-toits, balcons, escaliers extérieurs, etc.

Piscines

Pompes à chaleur

Dépendances, telles que bûchers, cabanons de jardin, serres

Poulaillers

Travaux de démolition

Etc.

Au vu de la complexité de la législation et des nombreuses réglementations fédérales, cantonales et communales, **nous ne pouvons que vous conseiller de demander un avis à la Municipalité AVANT de planifier vos travaux.**



Les travaux n'ayant pas été soumis à autorisation peuvent faire l'objet d'un arrêt des travaux impliquant des frais supplémentaires et bien souvent une perte en temps considérable, nécessaire à la régularisation de la procédure.

---

## AFFAIRES SANITAIRES

---



Nous tenons ici à relayer une problématique que rencontrent les éleveurs dont les moutons paissent dans les pâturages de notre Commune. Pour assurer la santé et le bien-être de ces animaux, **nous vous remercions de ne pas leur donner de nourriture, (y compris, pain, pommes, etc.)**. En effet, ces aliments ne répondent pas aux besoins nutritionnels des moutons et se sont même révélés mortels sur notre territoire communal pour certaines bêtes. De manière générale, il est aussi déconseillé de nourrir des animaux domestiques ne vous appartenant pas. Leurs propriétaires vous en seront reconnaissants !

Nous vous informons qu'il est possible de faire contrôler gratuitement vos cueillettes de champignons **du 19 août au 11 novembre 2023** à Echallens ou Cossonay aux horaires suivants :



- Le samedi de 15h à 16h, au Local de la Rovina, Pl. Emile Gardaz 3, à Echallens.
- Le lundi et le samedi de 17h à 18h, Collège des Chavannes, à Cossonay
- Ou sur rendez-vous, auprès de Mme Bocherens Mingard 021 861 25 00 ou M. Froidevaux 079 545 72 30

---

## AGENDA

---

Le mois de septembre se profile déjà avec au programme plusieurs manifestations :

- La Wild Party, organisée les **8 et 9 septembre 2023** par la Jeunesse de Bretigny-Montheron, avec une petite nouveauté pour cette année. La fête se déroulera en effet sur deux sites : au lieu-dit Tagada comme habituellement et au terrain de foot pour la partie sportive de la manifestation.
- BikeABret, qui aura lieu le dimanche **10 septembre 2023** au terrain de foot de Bretigny-sur-Morrens.

Nous remercions d'ores et déjà le voisinage pour sa compréhension quant aux désagréments pouvant être occasionnés lors de ces deux manifestations ayant lieu le même week-end.

A noter également que la Ludo-Bib organise sa traditionnelle soirée jeux le **vendredi 22 septembre 2023 dès 19h30**, dans les locaux de l'abri PCi.



[www.bretigny.ch/agenda](http://www.bretigny.ch/agenda)

[www.bretigny.ch/sociétés et associations](http://www.bretigny.ch/sociétés_et_associations)

## TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS



Comme vous le savez peut-être déjà, la compagnie des chemins de fer du LEB fête ses 150 ans cette année. Les célébrations auront lieu le **samedi 30 septembre 2023**, de 10h à 18h à la Place de la Gare à Echallens. De nombreuses activités seront proposées au public.



Retrouvez le programme complet sur [www.leb.ch/150ans](http://www.leb.ch/150ans)

## STATIONNEMENT



En ce début d'année scolaire, la Municipalité tient à rappeler que **l'arrêt et le stationnement de véhicules sont strictement interdits devant le Collège et la Maison de Ville (Clocher)**, y compris le temps de déposer ou récupérer les enfants à l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE), à l'école ou aux activités sportives de fin de journée.

Un flyer sera prochainement distribué aux parents des enfants scolarisés ou fréquentant l'UAPE de Bretigny-sur-Morrens et des contrôles seront mis en place dès cet automne, après une période d'adaptation et de sensibilisation.

## PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACom)

Dans le cadre de la révision du Plan d'affectation communal, la Municipalité invite les habitant·e·s et les propriétaires à une séance d'information publique :

**Mercredi 6 septembre 2023 à 20h15  
à la Grande salle du Collège de l'Ancien Battoir.**

Cette information a fait l'objet d'un tous ménages officiel distribué la semaine du 14 août 2023 et d'une publication dans la Feuille des Avis officiels du 18 août 2023.



**La Municipalité vous remercie de  
l'attention que vous porterez à ces lignes  
et vous adresse ses cordiales salutations.**

